

GÉRER LES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA036	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1789,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser les responsabilités et évaluer l'indemnité due à l'assuré suite à un dégât des eaux
- Gérer le sinistre dans le cadre du contrat, du droit commun et des convention IRSI et CIDE COP

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Chacune des étapes du programme fait l'objet d'apports techniques et méthodologiques. Les participants réalisent des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances et s'entraîner à la méthode de règlement des sinistres.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation
 - 1. Déclaration de sinistre
 - 2. Réviser les événements dégâts des eaux communément garantis
 - 3. Connaître et comprendre les biens assurés et les garanties annexes
 - 4. Déterminer les responsabilités assurées
- B. Conventions
 - 1. Assurances cumulatives
 - 2. Expertise amiable contradictoire
 - 3. Renonciation à recours en matière de : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts
- C. Convention IRSI
 - 1. But, objectif et étude de la convention
 - 2. Appliquer la convention IRSI
- D. Convention CIDE COP
 - 1. But, objectif et étude de la convention
 - 2. Appliquer la convention CIDE COP

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP
Gestionnaires protection juridique

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:24